



**INSTITUTION ADOUR**

*Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques*

**Siège : 15 rue Victor Hugo, 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX**

**Président : Paul CARRERE**

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

**Séance du comité syndical du 8 février 2017 à 14h30**

**Salle Henri Lavielle  
A Mont-de-Marsan**

**OBJET : Affaires budgétaires / Débat d'orientations budgétaires**

L'article 50 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions dispose que « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil Départemental sur les orientations budgétaires ».

Les dispositions de l'article L3312-1 du Code Général des Collectivités Locales s'appliquent également aux syndicats mixtes.

Préalablement à la préparation du budget primitif 2017 et sur demande des Départements membres, il est nécessaire d'appréhender les orientations budgétaires 2017 et donc, l'incidence financière susceptible d'en résulter pour les charges de fonctionnement (charges générales, personnel, Observatoire de l'eau, annuités, ...), ainsi que pour les opérations et les programmes d'actions à poursuivre ou à engager en 2017 ceci tant pour la section fonctionnement que pour la section investissement.

Je vous propose ci-après quelques éléments de contexte qui permettront au comité syndical d'engager une réflexion en amont du budget primitif 2017.



### **a. Evolution du budget de fonctionnement**

Afin de tenir compte des contraintes budgétaires des collectivités locales membres du syndicat mixte, la préparation du budget primitif 2017 sera établie sur la base d'une hypothèse de maîtrise du chapitre 11 (charges de fonctionnement général 2 491 000 €) et chapitre 12 (charges de personnel 1 171 000 €) soit à niveau de vote équivalent au budget 2016.

Une attention particulière sera portée sur les provisions pour risques liées aux différents contentieux et sur les restes à réaliser en termes de redevances des usagers.

Enfin, une recherche systématique d'économies au sein de la section de fonctionnement sera opérée afin de rester dans l'épure de l'exercice précédent.

### **b. Evolution de la dette**

La dette, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, s'établit à hauteur de 692 449,70 € (capital restant dû) pour un capital de départ de 1 353 000,00 €. Elle se répartit en cinq contrats de prêt :

↳ Pour le compte du département du Gers :

Caisse d'épargne Pays de l'Adour : capital restant dû 425 000,03 (échéance juillet 2024)

↳ Pour le compte du département des Hautes-Pyrénées :

Caisse régionale crédit agricole mutuel Aquitaine : capital restant dû 27 852,20

Caisse d'épargne Pays de l'Adour : capital restant dû 13 340,72

Caisse d'épargne Pays de l'Adour : capital restant dû 44 717,13

↳ Pour le syndicat mixte INSTITUTION ADOUR

Caisse régionale crédit agricole mutuel Aquitaine : capital restant dû 181 539,62 (échéance juin 2024)

Pour 2017, toujours dans l'objectif de limiter les charges statutaires de fonctionnement, une renégociation des prêts comportant une durée résiduelle importante va être engagée (sur la base de taux fixes).

### **c. Evolution du personnel**

En matière de personnel, au 1<sup>er</sup> janvier 2016 l'institution interdépartementale comportait en équivalent temps plein (ETP) 17,8 agents pour 19,6 pour le syndicat mixte au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La différence s'explique :

- par le fait qu'un agent a fait valoir son droit à temps partiel 80% (- 0,2 ETP)
- par la nécessité de remplacer, un congé de maternité ainsi que la mise à disposition d'un agent (+2 ETP)

Les effectifs ont vocation à revenir, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, au niveau de 17,6 ou 17,8 ETP une fois le congé de maternité arrivé à son terme.

Il est rappelé que la restructuration de la direction en 2017 (DGS et DGST), a fait suite au départ par voie de mutation de la directrice, remplacée à l'identique par un agent du cadre d'emploi des attachés, et au remplacement du responsable de la cellule rivière par un agent du cadre d'emploi des ingénieurs chargé de la fonction de directrice des services techniques, tout en assurant la responsabilité de la cellule rivière. Cette restructuration s'est donc faite à effectif constant.

Sur l'année 2017, il n'est pas prévu d'évolution des effectifs hors nouvelle action portée par le syndicat mixte.



A l'échéance de 2018-2020, l'évolution des effectifs du syndicat mixte ne peut s'envisager que dans le cadre de l'adhésion de nouvelles collectivités et/ou le développement de nouvelles compétences statutaires (GEMAPI / hors GEMAPI) n'impactant pas financièrement les actuels membres de l'Institution Adour.

#### **d. Charges générales de fonctionnement**

Vous trouverez en Annexe 1 les éléments sur le calcul de la clé annuelle de répartition pour 2017 ainsi que le détail des participations statutaires de charges générales et de personnel par application des règles statutaires du syndicat mixte.

Ainsi la clé de répartition 2017 s'établit à :

- 15,83 % pour les Hautes-Pyrénées
- 9,46 % pour le Gers
- 33,06 % pour les Landes
- 41,65 % pour les Pyrénées-Atlantiques

Malgré les nouvelles actions conduites par l'Institution Adour, il est à noter que le résiduel à la charge des Départements n'augmente que de 5,66%.

En effet, alors que les dépenses de fonctionnement évoluent entre 2016 et 2017 de 104 657 € (+ 8,38 %), les recettes et subventions venant en atténuation progressent pour leur part de 69 313 € (+ 11,11 %). Aussi pour 2017, le résiduel à la charge des Départements n'augmente que de 35 344 €, répartis selon les règles statutaires, et en fonction de l'impact sur chaque territoire des Départements membres du syndicat mixte.

Aux dépenses statutaires de fonctionnement, se rajoutent les opérations pluriannuelles reconduites (fiches 1 à 17 et 43, 44) et les nouvelles opérations 2017 (fiches 18 à 22 et 46).

#### **e. Incidence du projet de programme d'actions 2017**

1. En section de fonctionnement, aux dépenses statutaires de fonctionnement, se rajoutent les opérations pluriannuelles reconduites (fiches 1 à 17 et 43, 44) et les nouvelles opérations 2017 (fiches 18 à 22 et 46).

Le reste à charge respectif des Départements s'établit alors à :

- 150 333 € pour le Gers (+ 7,24 %)
- 294 272 € pour les Landes (+ 8,96 %)
- 306 884 € pour les Pyrénées-Atlantiques (+ 0,32 %)
- 174 184 € pour les Hautes-Pyrénées (+ 6.98 %)

Vous trouverez en Annexe 2 les perspectives pour la tranche 2017 des opérations pluriannuelles et des opérations nouvelles.

2. En section d'investissement, concernant les opérations engagées sur les exercices antérieurs, les restes à réaliser à la charge des Départements s'établissent de la façon suivante :

- 175 052 € pour le Département du Gers
- 442 055 € pour le Département des Landes
- 270 239 € pour le Département des Pyrénées Atlantiques
- 97 444 € pour le Département des Hautes-Pyrénées



Pour les nouveaux programmes validés avec les services départementaux, l'incidence budgétaire sur 2017 est la suivante :

- 62 550 € pour le Département du Gers
- 176 800 € pour le Département des Landes
- 99 500 € pour le Département des Pyrénées-Atlantiques
- 276 010 € pour le Département des Hautes-Pyrénées

Le projet de programme d'actions 2017 concerne :

- Milieux : poursuite des engagements pluriannuels (poissons migrateurs - continuité écologique - Natura 2000 Aquitaine, Midi Pyrénées et PAEC - plans de gestion des sites de Jû-Belloc et Bordères). L'Institution souhaite s'engager dans une étude groupée sur la continuité écologique de l'Arros. Des travaux de réparation seront aussi menés sur le seuil d'Asson (fiches n° 6, 7, 8, 9, 10, 41, 42).
- Rivières : poursuite des démarches de restauration de l'espace de mobilité (Aurensan/Barcelonne-du-Gers et Adour moyen landais), des démarches relatives à la prévention des inondations (SLGRI et PAPI), des travaux de remise en état des digues dont l'Institution Adour est gestionnaire. Par ailleurs, l'Institution Adour souhaite engager, dans le cadre d'appels à projets des opérations de sensibilisation au risque inondation et de restauration de champ d'expansion de crues (fiches n° 15, 16, 20, 21, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33)
- Ressource : reconduction des actions pluriannuelles (PGE - Gestion et entretien des ouvrages), mise en œuvre de la DIG Haut Adour, pré stockage foncier, travaux de rééquipement des réservoirs de Charros, St Jean et Miramont, travaux sur le réservoir du Louet 1, étude technique pour le confortement du réservoir de Maribot (fiches n° 11, 12, 13, 14, 34, 35, 36, 37, 40, 43, 44, 45).
- Gestion intégrée : Programme 2017 de l'Observatoire de l'Eau et étude d'audit et prospective afférente, phase de mise en œuvre des SAGE Midouze et Adour notamment leur volet quantitatif via les projets de territoire, phase d'élaboration du SAGE Adour aval, poursuite de l'étude Adour 2050 (fiches n° 1, 2, 3, 4, 5, 18, 19, 23, 24, 46)

Certains éléments restent à affiner en fonction des taux de participation des différents financeurs qui peuvent être amenés à évoluer pour certaines opérations.


Ainsi les plans de financement apparaissant dans le tableau Annexe 2 sont les plans de financement connus et valables à ce jour. Ils pourront faire l'objet de modifications, le cas échéant.

Ces propositions pour 2017 résultent de la mise en œuvre des compétences statutaires dans le contexte actuel.

Telles sont ainsi résumées les principales informations dont je tenais à vous faire part concernant le Débat d'Orientations Budgétaires 2017, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous saurai gré de bien vouloir délibérer sur la base de ce rapport d'orientations budgétaires.

Le Président,  
Paul CARRERE

  
**INSTITUTION ADOUR**  
15 rue Victor Hugo  
40025 MONT DE MARSAN CEDEX



**Annexe 1**



**CALCUL DES REGLES DE REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT  
POUR 2017**

DEPARTEMENTS	REALISATIONS ANTERIEURES	REALISATIONS 2015	TOTAL CUMULE REALISATIONS	%	% population	BASE 2017	PM BASE 2016
<u>HAUTES-PYRENEES</u>							
TOTAUX	22 059 308,03	409 635,78	22 468 943,81	12,81	18,85	15,83	15,77
<u>GERS</u>							
TOTAUX	26 501 628,50	1 151 858,00	27 653 486,50	15,76	3,16	9,46	9,51
<u>LANDES</u>							
TOTAUX	71 675 280,16	878 209,92	72 553 490,08	41,35	24,77	33,06	33,13
<u>PYRENEES ATLANTIQUES</u>							
TOTAUX	52 228 148,63	550 881,62	52 779 030,25	30,08	53,22	41,65	41,59
<b>TOTAUX</b>	<b>172 464 365,32</b>	<b>2 990 585,32</b>	<b>175 454 950,64</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

pm réalisations 2014      5 820 672,00

## REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2017

## Charges générales et de personnels

MISSIONS	COUT	Recettes	MONTANT RESIDUEL	32		40		64		65	
				%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT
GENERALES	125 000	8 910	116 090	9,46	8 617	33,06	30 114	41,65	37 939	15,83	14 420
Stratégie Institution Adour	71 694	50 185	21 509	9,46	2 035	33,06	7 111	41,65	8 958	15,83	3 405
Locaux de Mont de Marsan (annuités)	27 500	0	27 500	9,46	2 601	33,06	9 091	41,65	11 454	15,83	4 354
Antenne de Ju Belloc	2 500	0	2 500	9,46	236	33,06	827	41,65	1 041	15,83	396
Antenne de Bayonne	1 022	0	1 022	9,46	97	33,06	338	41,65	426	15,83	161
Personnel administratif	251 816	0	251 816	9,46	26 187	33,06	91 515	41,65	115 294	15,83	43 820
Sage Midouze (animation)	77 166	57 875	19 292	25	4 823	25	4 823	25	4 823	25	4 823
Sage Adour Amont (animation )	49 214	39 370	9 844	25	2 461	25	2 461	25	2 461	25	2 461
Projet de Territoire Haut Adour (animation)	13 120	10 496	2 624	35	918	0	0	0	0	65	1 706
Sage Adour aval (animation)	68 834	61 950	6 884	25	1 721	25	1 721	25	1 721	25	1 721
Projet de Territoire Midour (animation)	8 970	6 279	2 691	40	1 076	60	1 615	0	0	0	0
Etude Adour 2050 (animation)	50 000	40 000	10 000	25	2 500	25	2 500	25	2 500	25	2 500
animation du plagepomi	90 463	81 045	9 418	5	472	45	4 237	45	4 237	5	472
continuité écologique et suivi PAP	33 510	8 317	25 193	9,46	2 383	33,06	8 329	41,65	10 493	15,83	3 988
Natura 2000 Midi Pyrénées et PAEC (animation)	33 671	26 937	6 734	25	1 684	25	1 684	25	1 684	25	1 684
Natura 2000 Aquitaine (animation)	24 615	19 692	4 923	25	1 231	25	1 231	25	1 231	25	1 231
Espèce patrimoniale	5 572	1 968	3 604	25	901	25	901	25	901	25	901
Animation Plan de gestion de Bordères et divers	8 625	6 296	2 329	0	0	100	2 329	0	0	0	0
Suivi et animation PGE Adour , DIG	36 970	25 878	11 092	25	2 773	25	2 773	25	2 773	25	2 773
Suivi et animation du PGE Luys Louts	19 360	13 552	5 808	25	1 452	25	1 452	25	1 452	25	1 452
Animation Suivi qualité des eaux	11 400	5 700	5 700	25	1 425	25	1 425	25	1 425	25	1 425
Mise à disposition Irrigadour	15 750	15 750	0								
Animation politique ressource en eau	20 140	0	20 140	25	5 035	25	5 035	25	5 035	25	5 035
suivi technique ADOUR 32-65	29 400	17 640	11 760	50	5 880	0	0	0	0	50	5 880
suivi technique ADOUR Moyen	52 084	31 250	20 834	0	0	100	20 834	0	0	0	0
suivi technique ADOUR Aval	59 300	35 580	23 720	0	0	50	11 860	50	11 860	0	0
PAPI Agglomération dacquoise (animation)	53 173	47 856	5 317	0	0	100	5 317	0	0	0	0
PAPI adour amont (animation)	53 765	48 386	5 379	33,33	1 793	0	0	33,33	1 793	33,33	1 793
Convention SMGAA	17 340	5 000	12 340	50	6 170	0	0	0	0	50	6 170
Animateur	41 000	27 162	13 838	45	6 227	15	2 076	15	2 076	25	3 460
<b>TOTAUX fonctionnement</b>	<b>1 352 974</b>	<b>693 074</b>	<b>659 900</b>		<b>90 698</b>		<b>221 597</b>		<b>231 576</b>		<b>116 029</b>
p. m 2016	1 248 317	623 761	624 556		79 568		210 980		227 877		106 131
différence	104 657	69 313	35 344		11 130		10 617		3 699		9 898
	8,38%	11,11%	5,66%		13,99%		5,03%		1,62%		9,33%



**Annexe 2**



Orientations Budgétaires 2017 - Fonctionnement Institution Adour

	Opérations en cours	Montant opération TTC	Participation Europe / Etat / Autres	Participation AEAG	Participation Nouvelle Aquitaine	Participation Occitanie	Autofinancement		CG 32	CG 40	CG 64	CG 65
							%	Mt				
	Participation statutaire départementale au fonctionnement	659 900 €					100%	659 900 €	90 698 €	221 597 €	231 576 €	116 029 €
	Intérêt de la dette	17 748 €					100%	17 748 €	14 603 €			3 146 €
1	Observatoire de l'eau programme 2017	140 000 €		70 000 €	14 000 €		40%	56 000 €	5 298 €	18 513 €	23 324 €	8 865 €
2	Animation du Sage Midouze (mise en oeuvre)	77 166 €		54 016 €		3 858 €	25%	19 292 €	payé au titre des charges générales de fonctionnement			
	Sage Midouze (communication)	5 000 €		2 500 €			50%	2 500 €	625 €	625 €	625 €	625 €
3	Animation du Sage Adour amont (mise en oeuvre) et du projet de territoire Haut Adour	62 334 €		43 634 €		6 232 €	20%	12 468 €	payé au titre des charges générales de fonctionnement			
	Sage Adour amont (communication)	5 000 €		2 500 €			50%	2 500 €	625 €	625 €	625 €	625 €
4	Animation du Sage Adour aval (émergence et élaboration)	68 834 €	6 883 €	48 184 €	6 883 €		10%	6 884 €	payé au titre des charges générales de fonctionnement			
	Sage Adour aval (communication)	5 000 €	500 €	2 500 €	1 000 €		20%	1 000 €	250 €	250 €	250 €	250 €
5	Animation de l'étude Adour 2050	50 000 €		35 000 €	2 500 €	2 500 €	20%	10 000 €	payé au titre des charges générales de fonctionnement			
6	Animation du programme poissons migrants et soutien de stock	105 000 €	38 000 €	38 000 €	10 500 €		17,6%	18 500 € (1)	454 €	4 087 €	4 087 €	454 €
	Suivi et entretien des passes à poissons 40	11 500 €					100%	11 500 €	payé au titre des charges générales de fonctionnement			
	Suivi et entretien des passes à poissons 32	3 000 €					100%	3 000 €	payé au titre des charges générales de fonctionnement			
7	Suivi et entretien des passes à poissons 65	17 500 €					100%	17 500 €	payé au titre des charges générales de fonctionnement			
	Suivi et entretien des passes à poissons 64	34 500 €					100%	34 500 €	payé au titre des charges générales de fonctionnement			
8	Animation et mise en oeuvre Natura 2000 Midi Pyrénées et PAEC	67 671 €	47 283 €	6 854 €			20%	13 534 € (2)	1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €
9	Animation et mise en oeuvre Natura 2000 Aquitaine	37 837 €	25 161,40 €	5 107,95 €			20%	7 567,36 € (3)	661,25 €	661,25 €	661,25 €	661,25 €
10	Mise en oeuvre du Plan de gestion de Borderes	47 975 €		21 657 €	14 393 €		25%	11 925 €	temps de travail agents cd 40 et la payé au titre des charges générales de fonctionnement			
11	Suivi du PGE Adour	36 970 €		25 879 €			30%	11 091 €	payé au titre des charges générales de fonctionnement			
12	Suivi du PGE Luys Louts	19 360 €		13 552 €			30%	5 808 €	le suivi est financé au travers des charges générales de fonctionnement et les prestations externes sont financées par les recettes d'affermage			
13	Réalisation et suivi de la qualité des eaux et sédiments réservoirs	40 400 €		20 200 €			50%	20 200 €	payé au titre des charges générales de fonctionnement			
14	Frais de stockage fonciers	56 135 €					100%	56 135 €	21 742,50 €	15 220 €		19 172,50 €
15	Elaboration et animation du PAPI / TRI Dax	59 023 €	29 512 €	23 609 €			10%	5 902 € (4)	payé au titre des charges générales de fonctionnement			
16	Elaboration et animation du PAPI adour amont	59 145 €	29 572,50 €	23 658 €			10%	5 914,50 € (5)	178,50 €		178,50 €	178,50 €
17	Animation et mise en oeuvre du plan de gestion de Ju belloc	100 000 €		56 500 €		9 750 €	30,5%	33 750 € (6)	8 960 €	2 987 €	2 987 €	4 978 €
43	Exploitation et gestion du réservoir de la Barne	62 452 €							payé par la redevance des usagés			
44	Mise en oeuvre de la Gestion globale sur l'Adour en amont d'Aire sur l'Adour (DIG Haut Adour)	412 300 €	40 400 €	161 500 €					payé par la redevance des usagés			
		176 912 €	49 276 €	488 243 €	22 340 €				148 795 €	278 350 €	300 514 €	174 184 €

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ANNEXE 2

- (1) dont 9 418 € financé au titre des Charges générales de fonctionnement. Reste à financer 9 082 €  
 (2) dont 6 734 € financé au titre des Charges générales de fonctionnement. Reste à financer 6 800 €  
 (3) dont 4 923 € financé au titre des Charges générales de fonctionnement. Reste à financer 2 645 €  
 (4) dont 5 317 € financé au titre des Charges générales de fonctionnement. Reste à financer 585 €  
 (5) dont 5 379 € financé au titre des Charges générales de fonctionnement. Reste à financer 535,50 €  
 (6) dont 13 838 € financé au titre des Charges générales de fonctionnement. Reste à financer 19 912 €

pm BP 2016	140 272 €	270 086 €	305 911 €	162 818 €
<i>différence</i>	8 523 € 6,08%	8 264 € 3,06%	-5 397 € -1,76%	11 366 € 6,98%

	Propositions d'opérations nouvelles	Montant opération TTC	Participation Europe / Etat / Autres	Participation AEAG	Participation Nouvelle Aquitaine	Participation Occitanie	Autofinancement		CG 32	CG 40	CG 64	CG 65
							%	Mt				
18	Etude sur la qualité de l'eau de l'aval du bassin versant de la Douze	50 000 €	9 750 €	25 000 €	10 000 €		10,5%	5 250 €	5 250 €			
19	Animation du projet de territoire Douze	18 000 €		12 600 €		720 €	26%	4 680 €	3 042 €			
20	Sensibilisation au risque inondation sur le territoire de Dax	25 000 €	22 500 €				10%	2 500 €	2 500 €			
21	Animation et élaboration du TRI cotier basque	70 000 €	14 000 €	49 000 €			10%	7 000 €	630 €	6 370 €		
22	Entretien et valorisation du réservoir de Miramont	4 500 €					100%	4 500 €	4 500 €			
			46 250 €	86 600 €	10 000 €	720 €						
									1 638,00 €	15 922,00 €	6 370,00 €	0,00 €
Total 2017									150 433 €	294 272 €	306 884 €	174 184 €



